

# REGLEMENT INTÉRIEUR

## CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

## PREAMBULE

Le Centre municipal la Colline est un équipement de quartier agréé "Centre Social" par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il est ouvert aux habitantes et habitants de la ville de Chennevières-sur-Marne et vise à contribuer au développement social au travers des actions qu'il met en œuvre.

C'est un lieu de respect mutuel des personnes, de leurs traditions, de leurs opinions et de leurs croyances. Il favorise les échanges et les liens multiculturels et intergénérationnels.

L'implication des habitants demeure une condition essentielle à la réalisation de ses objectifs.

Les conditions d'accueil et d'activités du Centre municipal la Colline sont définies par son règlement intérieur.

Ainsi, le présent règlement intérieur redéfinit le mode de fonctionnement du Centre municipal la Colline, les rapports entre les usagers, les adhérents et la direction du service agissant en nom et qualité de la ville de Chennevières-sur-Marne.

## SOMMAIRE

<b>Article I. CADRE GENERAL</b> .....	5
<b>A. L'organisateur</b> .....	5
<b>B. Le public</b> .....	5
<b>C. Le principe de laïcité</b> .....	5
<b>Article II. ADHESION ET INSCRIPTIONS</b> .....	6
<b>A. Adhésion</b> .....	6
<b>B. Non Adhérents</b> .....	7
<b>D. Participation financière</b> .....	7
<b>Article III. SECURITE, HYGIENE ET SANTE</b> .....	8
<b>A. Participation aux ateliers « enfants »</b> .....	8
<b>B. Participation aux diverses actions</b> .....	8
<b>Article IV. ANNULATIONS D'ACTIVITES</b> .....	9
<b>A. Suspension et annulation d'activités</b> .....	9
<b>B. Perte, vol ou dégradation</b> .....	9
<b>C. Manquement au règlement - exclusion</b> .....	9
<b>Article V. PRÊT DE JEUX ET DE LIVRES</b> .....	11
<b>ANNEXES</b> .....	12
<b>1. Activités et services du Centre municipal la Colline</b> .....	13
<b>2. Description des activités et des services</b> .....	15
<b>1) Accueil et espace numérique</b> .....	15
<b>2) Accompagnement à la scolarité - CLAS</b> .....	16
<b>3) Ateliers Action ça tourne</b> .....	16
<b>4) Ateliers Cuisine</b> .....	17
<b>5) Ateliers Déco de table</b> .....	17
<b>6) Ateliers Emploi</b> .....	17
<b>7) Ateliers Jardinage</b> .....	17
<b>8) Ateliers numérique – Initiation informatique</b> .....	18
<b>9) Ateliers Ludothèque</b> .....	18
<b>10) Ateliers sociolinguistiques</b> .....	19
<b>11) Ateliers Théâtre</b> .....	19
<b>12) Atelier vie quotidienne</b> .....	19
<b>13) Cultures du Cœur</b> .....	19
<b>14) Décris-moi un parent !</b> .....	20
<b>15) Rendez-vous - Aide administrative</b> .....	20
<b>16) Rendez-vous – Accompagnement budgétaire</b> .....	20
<b>17) Rendez-vous – Accompagnement vers l'emploi</b> .....	20

20)	Loisirs créatifs .....	21
21)	Evènements et manifestations .....	21
22)	Papa on fait quoi ? .....	21
23)	Pause culturelle .....	22
24)	Permanences juridiques - CIDFF.....	22
25)	Permanences - Ecrivain public.....	22
26)	Permanences Médiation familiale - Espace Droit Famille.....	22
27)	Permanences des Femmes Relais Médiatrices.....	22
28)	Permanences Numérique.....	23
29)	Permanences Nutrition Santé .....	23
30)	Permanences psychologiques .....	23
31)	Permanences d'aide aux consommateurs - UFC Que Choisir.....	24
32)	Rendez-vous parentalité.....	24
33)	Repas partagés .....	24
34)	Séances de vaccination gratuite .....	24
35)	Sorties Famille .....	25
36)	Veillée jeux en famille.....	25

---

## Article I. CADRE GENERAL

---

### A. L'organisateur

Le Centre municipal la Colline est un équipement municipal situé au 13 rue Rabelais 94 430 Chennevières-sur-Marne.

Le Conseil municipal approuve le budget (recettes et dépenses), et en règle générale, édicte toutes mesures propres à assurer son bon fonctionnement.

Sa gestion est confiée à la direction de ce service, lequel est placé sous la responsabilité de la direction générale, et de la Conseillère municipale déléguée aux activités sociales et culturelles du Centre municipal la Colline.

Le Centre municipal la Colline a pour mission de favoriser le développement social local en impliquant les habitants dans les actions qui les concernent, de la réflexion à l'aboutissement, jusqu'à l'évaluation.

### B. Le public

Le Centre municipal la Colline accueille l'ensemble des habitants de Chennevières-sur-Marne sans distinction d'âge.

Hormis certains services et activités (se référer au règlement de chaque activité et service dans l'annexe), les mineurs ne peuvent participer aux actions du Centre municipal la Colline qu'en la présence de leurs parents ou de leurs tuteurs.

### C. Le principe de laïcité

Inscrit dans la Constitution, le principe de laïcité garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction ni discrimination, tout en rendant effective la liberté de conscience proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Le Centre municipal la Colline est un lieu de vie sociale, laïc, qui ne peut être utilisé pour servir de relais aux différentes religions, quelles qu'elles soient, ni être utilisé comme lieu de pratique religieuse.

---

## Article II. ADHESION ET INSCRIPTIONS

---

### A. Adhésion

L'adhésion implique, pour toute personne physique ou morale, la reconnaissance et l'acceptation aux trois valeurs de référence des centres sociaux de France : la dignité, la solidarité et la démocratie.

L'adhésion au Centre municipal la Colline est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

#### Usagers

L'adhésion au Centre municipal la Colline donne la possibilité à l'adhérent d'être informé en premier lieu des actions mises en place par les équipes du service.

Elle permet aux personnes physiques de bénéficier de tarifs réduits sur certaines activités et d'accéder à d'autres sans participation financière supplémentaire.

Tous les adhérents sont prioritaires pour s'inscrire aux activités et événements. Une file prioritaire leur sera dédiée.

Cependant, les adhésions réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre donnent des avantages supplémentaires : un sms informant des dates d'inscriptions des activités et événements, une période réservée de 3 jours pour s'inscrire aux activités.

#### Associations

Elles peuvent adhérer au Centre municipal la Colline sous 3 conditions cumulatives :

- de siéger ou d'organiser leurs activités à Chennevières-sur-Marne ;
- d'œuvrer pour l'animation de vie locale et de développement social ;
- d'impliquer leurs membres dans l'animation de la vie locale.

Elles doivent s'acquitter de la cotisation fixée annuellement par la Ville.

En adhérant, les associations bénéficient :

- de l'accompagnement méthodologique des professionnels pour tout projet d'intérêt collectif et local ;
- de prêt de salles pour toutes activités entrant dans le champ de l'animation de vie locale. Chaque activité doit faire l'objet d'une convention avec la ville ;
- du prêt de salles pour mener leurs réunions. Pour cela, chaque association doit au préalable demander par écrit le prêt de salle en mentionnant la date, les horaires de début et de fin, le nombre maximum de participants et l'objet de la réunion.

Toute association adhérente doit se conformer à la loi 1901 régissant le fonctionnement des associations et respecter les principes de démocratie où chaque membre a la possibilité de participer aux espaces de discussions et aux prises de décisions.

## **B. Non Adhérents**

L'adhésion au Centre municipal la Colline n'étant pas obligatoire, toute personne peut s'inscrire à certaines de ses actions sans être adhérent, mais elle ne sera en aucun cas prioritaire.

Elle pourra être contactée, en fonction des places disponibles, au plus tôt 5 jours avant l'activité.

La participation financière sera alors plus élevée.

## **C. Non Canavérois**

Les non canavérois peuvent accéder à des services et participer à des activités (se référer au règlement de chaque activités et services dans l'annexe).

Cependant, ils ne sont pas prioritaires lors des inscriptions et ne bénéficient pas des tarifs réduits.

## **D. Participation financière**

Le coût de l'adhésion est fixé par la Ville.

Lorsqu'une famille participe à une sortie et/ou une activité qui nécessite un financement par la Ville, il lui est alors demandé de participer financièrement aux droits d'entrée et de trajet, en fonction des barèmes fixés par la Ville.

A l'inscription, pour que cette dernière soit effective, chaque famille doit s'acquitter de cette participation ; aucune réservation sans paiement ne sera validée.

Aucune inscription ne peut être réalisée par un enfant mineur.

Toute inscription implique l'acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

---

## Article III. SECURITE, HYGIENE ET SANTE

---

### A. Participation aux ateliers « enfants »

Il est impératif qu'un enfant fébrile soit gardé à la maison. Si ce mauvais état de santé se révèle au cours d'une activité, la famille sera prévenue afin de venir chercher l'enfant.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit impérativement être gardé à la maison.

Les médicaments sont interdits au sein de la structure, hors protocole d'accueil individualisé (PAI). Les allergies, ou tout autre aspect relatif à la santé de l'enfant, doivent être précisés sur la fiche de renseignements le concernant, lors de l'adhésion.

Lors d'un accident corporel, il sera fait appel aux pompiers qui sont habilités à évaluer la nécessité et, le cas échéant, les conditions de transport à l'hôpital de proximité.

L'enfant devra être à jour de ses vaccinations.

### B. Participation aux diverses activités

Certaines activités du Centre municipal la Colline, telles que les préparations culinaires, nécessitent un bon état de santé des participants à l'organisation.

Le Centre municipal la Colline pourra momentanément refuser l'accueil de toute personne présentant des risques infectieux pour le public ou annuler (voire reporter) une activité à une date ultérieure.

Les usagers sont tenus de respecter et de se conformer à la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, ils prendront connaissance des règles de sécurité affichées dans l'établissement.

Par ailleurs, il est rappelé que les familles sont responsables des enfants qui les accompagnent lors des activités et sorties proposées par la structure.

Le Centre municipal la Colline n'a pas vocation à remplacer les parents, mais peut les accompagner et échanger sur les divers sujets liés à la fonction parentale.

La direction du Centre municipal la Colline peut demander à quiconque qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos, manifesterait un manque de respect du public ou du personnel, de quitter immédiatement l'établissement.



---

## Article IV. ANNULATIONS D'ACTIVITES

---

### A. Suspension et annulation d'activités

La Ville de Chennevières-sur-Marne se donne le droit de suspendre une activité en cas d'effectif encadrant insuffisant, manque de participants ou en cas de force majeure.

Toute inscription est nominative. Il n'est donc pas possible d'échanger sa réservation avec un autre usager.

En cas d'annulation d'une activité par le Centre municipal la Colline dans les conditions mentionnées ci-dessus, l'usager sera remboursé.

Dans le cas d'une annulation faite par l'utilisateur : l'utilisateur ne se présente pas à l'activité, à la sortie ou à l'évènement :

- L'utilisateur a prévenu plus de 48h avant, il sera remboursé ;
- L'utilisateur a prévenu moins de 48h avant, il ne sera pas remboursé sauf sur présentation d'un document officiel justifiant d'une situation inopinée (maladie, décès d'un proche, accident...);
- L'utilisateur n'a pas prévenu de son absence, il devra rembourser l'intégralité des sommes engagées par le Centre municipal la Colline (droit d'entrée, frais de transport au prorata des places réservées, ainsi que des frais d'alimentation, le cas échéant) ; de ce montant sera déduit la participation financière versée lors de l'inscription.  
Si l'utilisateur souhaite s'inscrire à nouveau à la même activité, il ne sera pas prioritaire et sera inscrit sur liste d'attente.

Les tarifs forfaitaires des ateliers ne pourront être remboursés que sur avis médical. Ce dernier devra mentionner l'inaptitude de l'utilisateur pour une période de plus de deux mois.

### B. Perte, vol ou dégradation

Le Centre municipal la Colline décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et pour les dommages causés à des biens (vêtements, accessoires, etc.) appartenant aux participants lors des sorties.

Il est souhaitable et conseillé d'utiliser des vêtements pratiques et confortables adaptés aux actions et sorties proposées par les équipes du Centre municipal la Colline.

Les objets trouvés seront, selon leur qualité, soit remis au service objets trouvés de la commune ou à la Police Nationale.

### C. Manquement au règlement - exclusion

Tout usager du Centre municipal la Colline s'engage à respecter les locaux, les horaires, le mobilier, le personnel de la structure ainsi que tout autre usager ou visiteur.

Tout matériel dégradé devra être remplacé ou réparé, et ce aux frais de l'utilisateur auteur de la dégradation ou du responsable légal.

Tout comportement incorrect, violent ou mettant en danger la sécurité des biens et des personnes fera l'objet d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion – temporaire ou définitive - du Centre municipal la Colline.

Sous peine d'exclusion immédiate il est donc interdit :

- De fumer ;
- De dégrader les locaux et les documents ;
- De consommer de l'alcool ;
- D'annoter ou d'abîmer des ouvrages ;
- D'utiliser tout appareil provoquant des nuisances sonores ;
- D'insulter, d'être vulgaire ;
- D'harcéler, d'agresser.

L'accès des animaux est interdit dans les locaux du Centre municipal la Colline, à l'exception des chiens guides d'aveugles.

En cas d'exclusion, la cotisation ne sera pas remboursée.

Lors de vol ou de dégradation de matériel municipal, la Ville de Chennevières-sur-Marne se réserve le droit de porter plainte et d'exiger le remboursement à l'auteur.

Enfin, toute fraude constatée lors d'une sortie ou d'une activité organisée par le Centre municipal la Colline entraînera immédiatement l'exclusion aux activités et aux événements proposés par la structure.

---

## Article V. PRÊT DE JEUX ET DE LIVRES

---

Le prêt de jeux et livres est réservé aux adhérents du Centre municipal la Colline.  
Le prêt est consenti pour une durée d'une semaine maximum après avoir rempli le cahier d'emprunt prévu à cet effet. Le prêt peut éventuellement être renouvelé une fois.

L'adhérent doit prendre soin des jeux et livres qu'il emprunte. Chaque jeu et livre sera vérifié à son départ et à son retour ; ils devront être rendus dans l'état où ils ont été empruntés.

Dans le cas où le livre ou jeu serait perdu ou définitivement hors d'usage, celui-ci fera l'objet – par l'emprunteur – soit d'un remplacement par un livre ou un jeu identique, soit d'un remboursement au prix d'achat.

En cas de retard dans la restitution des jeux et livres empruntés, le Centre municipal la Colline prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le retour : appel puis courrier recommandé.

---

## ANNEXES

---

## 1. Activités et services du Centre municipal la Colline

Activités et services	Adhérents	Non adhérents	Non canavérois
1. A. Accueil	Oui	Oui	Oui
B. Espace numérique	Oui	Oui	Non
2. Accompagnement à la scolarité	Oui	Non	Non
3. Ateliers Action ça tourne	Oui	Non	Non
4. Ateliers Cuisine	Oui (tarif réduit)	Oui	Non
5. Ateliers Déco de table	Oui	Oui	Non
6. Ateliers Emploi	Oui	Oui	Non
7. Ateliers Jardinage	Oui	Oui	Oui
8. Ateliers Ludothèque	Oui	Non	Non
9. Ateliers Numérique et informatique	Oui	Oui	Non
10. Ateliers Sociolinguistiques	Oui	Non	Non
11. Ateliers Théâtre	Oui	Non	Non
12. Ateliers Vie quotidienne	Oui	Oui	Oui
13. Cultures du Cœur	Oui	Oui	Oui
14. Décris-moi un parent !	Oui	Oui	Non
15. RDV - Aide administrative	Oui	Oui	Non
16. RDV - Accompagnement budgétaire	Oui	Oui	Non
17. RDV - Accompagnement vers l'emploi	Oui	Oui	Oui (Cité des métiers 94)
18. RDV - Logement social	Oui	Oui	Oui
19. Femmes d'abord	Oui	Oui (Non prioritaire)	Non
20. Loisirs créatifs	Oui (tarif réduit)	Oui	Non
21. Évènements et manifestations	Oui (tarif réduit)	Oui (Non prioritaire)	Oui (Non prioritaire)
22. Papa on fait quoi ?	Oui	Oui	Oui (Si enfant canavérois)
23. Pause Culturelle	Oui	Oui	Non
24. Permanences Juriste - CIDFF	Oui	Oui	Oui
25. Permanences Ecrivain public	Oui	Oui	Non
26. Permanences Médiation familiale - Espace Droit Famille	Oui (Tarification sous condition de ressources)	Oui (Tarification sous condition de ressources)	Non
27. Permanences Aide administrative - Femmes Relais	Oui	Oui	Non

28. Permanences Numériques - Conseil Départemental 94	Oui	Oui	Oui
29. Permanences Nutrition santé	Oui	Oui	Non
30. Permanences Psychologiques	Oui	Oui	Non
31. Permanences Aide aux consommateurs - UFC Que Choisir	Oui	Oui	Oui
32. Rendez-vous parentalité	Oui	Oui	Oui (non prioritaire)
33. Repas partagés	Oui (tarif réduit)	Oui (Non prioritaire)	Non
34. Séance de vaccination gratuite	Oui	Oui	Oui
35. Sorties Famille / culturelle	Oui (tarif réduit)	Oui (Non prioritaire)	Oui (Sous condition, selon sortie)
36. Veillée jeux en famille	Oui	Oui (Non prioritaire)	Non
37. Prêt de livres / jeux de société	Oui	Non	Non

## 2. Description des activités et des services

Sous réserve de modification en cours d'année.

Rappel : lors des activités, les familles sont responsables des enfants qui les accompagnent.

### 1) Accueil et espace numérique

L'accueil et l'espace numérique du Centre municipal la Colline sont ouverts, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (fermés le jeudi matin et jours fériés).

#### A. Accueil

A l'accueil, vous pouvez obtenir des renseignements, être orienté vers le bon interlocuteur, obtenir un premier niveau d'information et prendre des rendez-vous.

Vous pouvez aussi accéder à une photocopieuse (10cts € / feuille - hors impressions gratuites pour CV, lettre de motivation, documents d'études) et à un téléphone pour vos démarches administratives.

#### B. Espace Numérique

Un espace numérique, en libre accès est mis gratuitement à votre disposition pour faciliter vos démarches sur les sites internet des services publics, accompagner vos démarches personnelles et administratives ou vous permettre de réaliser vos CV et lettres de motivation.

Toutes les démarches sont orientées vers la recherche de la plus grande autonomie possible des usagers. Un accompagnement individuel ou collectif peut être proposé afin de favoriser cet objectif. Une animatrice multimédia est à la disposition des utilisateurs et utilisatrices pour une aide ponctuelle et sans rendez-vous.

#### A) Consultations et usages

Les utilisateurs et utilisatrices s'engagent à :

#### => Respecter l'intégrité des postes de consultation :

Les usagers s'engagent à respecter le matériel, à ne pas introduire de virus informatiques, à ne pas modifier la configuration des ordinateurs mis à disposition.

#### => Respecter le cadre juridique légal

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales.

Pour information ces textes concernent :

- **la protection des mineurs** : il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique, raciste, pédophile, terroriste, diffamatoire, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine et susceptibles d'être vus par un mineur.

- **la fraude informatique** : délit qui consiste à utiliser ou à falsifier des données, afin d'en retirer des avantages personnels ou des gains financiers

- **le droit des auteurs** : le code de la propriété intellectuelle sanctionne d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques, est illicite sans le consentement express des auteurs. L'utilisateur s'engage donc à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur le réseau Internet (logiciels, sons, images, photographies, vidéos, textes ...).

#### => Respecter les règles de conduite et de politesse

L'utilisation du courrier électronique, des forums de discussion et des réseaux sociaux doit toujours respecter les règles de politesse et respect des destinataires.

**B) Usage des mineurs**

L'accès individuel à l'espace est autorisé à partir de 15 ans.

L'utilisation qu'il fait des services de l'espace numérique s'effectue avec l'accord et sous l'entière responsabilité des représentants légaux. Ceux-ci sont garants du respect par l'enfant mineur du présent règlement.

**C) Impressions**

Une imprimante / scanneur est à disposition pour faciliter les démarches administratives.

10cts € / feuille imprimée (*hors impressions gratuites pour CV, lettre de motivation, documents d'études*).

Afin de préserver votre autonomie, votre confort et réserver la disponibilité de l'animatrice multimédia pour des tâches nécessitant une aide importante, il est recommandé de préparer les documents à imprimer par avance.

Assurez-vous qu'ils vous sont accessibles, en vous connectant à vos comptes à partir des unités informatiques de l'espace numérique.

Pour cela il vous faut disposer de vos identifiants et mots de passe. Une clé USB contenant les documents à imprimer peut également faire l'affaire.

## 2) Accompagnement à la scolarité - CLAS

Le centre municipal la Colline met en place un accompagnement à la scolarité pour les enfants en difficultés scolaires. Ce dernier a lieu pour chaque enfant, deux fois par semaine de 16h30 à 18h15.

Les enfants sont issus des groupes scolaires des Hauts de Chennevières et de ROUSSEAU, et sont sélectionnés par les enseignants et non par le Centre municipal la Colline.

Les enfants sont maximums par groupe de 3 à 4, encadrés par des adultes.

Le temps du CLAS se découpe en 3 :

- Un goûter sain et de qualité, proposé gratuitement ;
- Un temps de devoirs (donnés par leur enseignant) ;
- Un temps d'activités ludiques et culturelles.

Des séances exceptionnelles peuvent avoir lieu le mercredi et le samedi en fonction des projets axés sur la culture.

Les enfants rentrent à leur domicile, accompagnés d'une personne autorisée par son représentant ou tuteur légal ou seuls, si le représentant ou tuteur légal l'autorise sur la fiche d'inscription.

## 3) Ateliers Action ça tourne

Cet atelier propose, durant les vacances scolaires, une initiation aux techniques audiovisuelles : caméra, photos d'ambiance, son, prise de vue en Noir et Blanc et en couleurs, cadrage, etc.

Pour y participer, une inscription est nécessaire.



## 4) Ateliers Cuisine

Les ateliers Cuisine ont lieu les mercredis après-midi de septembre à juin (excepté le dernier du mois et pendant les vacances de Noël).

L'accueil de l'atelier se fait de 14h00 à 14h45, horaires au-delà desquels, les usagers ne peuvent plus y accéder.

Le Centre municipal la Colline fournit les denrées alimentaires et le matériel nécessaires à la préparation culinaire.

La salle de cuisine peut accueillir dix personnes au maximum.

Le rangement ainsi que le nettoyage faisant partie de l'atelier, chaque adhérent doit participer à la remise en état des locaux et du matériel utilisé.

## 5) Ateliers Déco de table

L'atelier a lieu le vendredi précédent le repas partagé de 10h00 à 12h00.

Accompagnés d'un animateur, les participants réalisent diverses décorations pour chaque repas partagé : centre de table, pliage de serviettes, set de table...

L'animateur veille au respect du thème mensuel. De plus, il est garant de la participation des habitants tant dans les propositions d'idées que dans la réalisation des décorations.

## 6) Ateliers Emploi

Tout au long de l'année, différents ateliers sont proposés sur rendez-vous ou avec une inscription obligatoire :

- Les **Ateliers CV** : Aide à la réalisation de CV et de lettre de motivation ;
- Les **Ateliers techniques de recherche d'emploi** : Aide à la recherche d'emploi sur internet et apprendre à postuler via sa boîte mail en joignant un fichier à son mail ;
- Les **Ateliers « Simulation filmée d'entretien d'embauche »**.
- Les **Ateliers « Estime de soi »**.

Aussi, des rendez-vous individualisés et personnalisés sont proposés tout au long de l'année.

## 7) Ateliers Jardinage

Cet atelier, pour tout public, se déroule une fois par semaine.

De manière autonome, les habitants, entretiennent les jardins jouxtant la structure, tout en étant accompagnés par un professionnel du Centre municipal la Colline.

Le Centre municipal fournit les plants et le matériel nécessaire à l'entretien du jardin.

## 8) Ateliers Ludothèque

L'atelier Ludothèque est un temps de convivialité autour du jeu. C'est également un espace éducatif et d'échanges facilitant la communication entre les générations.

Il y est mis à disposition des jeux qui sont utilisés sur place et/ou à emprunter.

L'atelier Ludothèque est ouvert de septembre à juin (hors vacances de Noël).

Deux temps de jeux sont organisés :

- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> lundis du mois de 14h à 16h, à destination des adultes canavérois. En fonction de la programmation, cet atelier peut se dérouler en extérieur.
- Tous les mercredis, de 14h à 16h. Cet atelier est ouvert à tous les canavérois. Les enfants de moins de 6 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les participants seront accueillis dans la limite de 15 personnes maximum en même temps à l'atelier. Les chargés d'accueil et d'orientation indiqueront aux participants la possibilité ou non d'entrer à l'atelier.

Les participants peuvent quitter l'atelier à n'importe quel moment. De nouveaux participants pourront alors intégrer l'activité.

Les usagers doivent remplir une fiche d'inscription spécifique à l'atelier.

Les participants de l'atelier seront invités à prendre part au rangement du matériel utilisé et la remise en état des locaux.

Les jeux utilisés devront être rendus dans l'état dans lequel ils ont été empruntés, nettoyés si nécessaire, sans pièces manquantes. Chaque jeu sera vérifié à son départ et à son retour. Dans le cas où un jeu serait perdu ou définitivement hors d'usage, celui-ci ferait l'objet, soit d'un remplacement par un jeu identique, soit d'un remboursement au prix d'achat en cours.

Le gestionnaire décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu ou un jouet.

## 9) Ateliers numérique et informatique

Une salle informatique équipée de 6 ordinateurs, permet d'accueillir un groupe d'environ 6 apprenants lors d'ateliers collectifs hebdomadaires sur 2 niveaux d'apprentissage :

- Parcours Numérique Débutant – Niveau 1  
Les Mercredis de 16h00 à 17h30.  
Prise en main d'un ordinateur sous Windows.  
Prise en main de smartphone ou tablette sous Android.  
Aucun prérequis nécessaire
- Parcours Numérique Initié – Niveau 2  
Les Mercredis de 14h à 15h30.  
Consolidation des acquis du parcours débutant et approfondissement : démarches administratives, suite bureautique, sécurité numérique, bonnes pratiques sur internet et les réseaux sociaux.  
Windows et Android  
Prérequis : avoir suivi le parcours débutant
- Ateliers Thématiques  
Des ateliers thématiques ponctuels, pourront être proposés tout au long de l'année.

Les ateliers sont gratuits et accessibles sur inscription aux canavéroises.

Le respect des difficultés des un.es et des autres dans la bienveillance et l'entraide est obligatoire et essentiel. Toute personne ne respectant pas cette règle, se verra suspendre des cours, voir expulser définitivement.

## 10) Ateliers sociolinguistiques

D'octobre à juin, trois types d'ateliers sont proposés :

- L'**Alphabétisation** (alphabet, syllabe, lecture) réservée à un public étranger ayant déjà été scolarisé ou non dans son pays d'origine ;
- Le **Français Langue Etrangère** (grammaire, orthographe, conjugaison) destiné à un public étranger ayant déjà été scolarisé dans son pays d'origine ;
- Les **Ateliers de savoirs sociolinguistiques** (mieux connaître leur environnement social) pour un public arrivé en France depuis moins de 5 ans.

Afin d'intégrer les cours, les élèves doivent au préalable s'entretenir avec un agent du Centre municipal la Colline qui leur pose une série de questions afin de les orienter selon leurs besoins au bon atelier.

Lors des séances, les intervenants adoptent des méthodes appropriées. Ils utilisent des supports écrits ou audio afin de favoriser les échanges entre les élèves. Les ateliers sont organisés en fonction des capacités des élèves et de leurs niveaux.

## 11) Ateliers Théâtre

Cet atelier est proposé d'octobre à juin, le mercredi en matinée (sauf dernier du mois) et consiste en :

- Une initiation à la prise de parole en public et apprentissage des différentes techniques oratoire.
- L'organisation et la création de pièces de théâtre.
- La représentation lors des spectacles de la Ville.

Pour y participer, l'adhésion et une inscription à l'atelier est nécessaire.

## 12) Atelier vie quotidienne

Des débats et des ateliers sont organisés au cours de l'année sur des thématiques de la parentalité et de la vie quotidienne.

Professionnels et parents sont invités à échanger leurs expériences et conseils.

## 13) Cultures du Cœur

Les usagers peuvent consulter les offres culturelles proposées par l'association Culture du Cœur soit depuis un ordinateur (chez eux ou au Centre municipal), soit en consultant le panneau d'affichage au Centre municipal la Colline. Ils peuvent être aidés par un agent.

Si une offre les intéresse, les usagers se rapprochent des agents d'accueil qui procèdent à la réservation et leur remettent leur contre-marque.

Les usagers se rendent sur le lieu culturel par leur propre moyen, et l'annulation est à sa charge.

## **14) Décris-moi un parent !**

4 temps d'échanges sont organisés au cours de l'année.

Cette action s'adresse aux enfants uniquement ; elle leur permet de décrire leur vision du rôle parental.

L'atelier peut se dérouler au Centre municipal la Colline ou dans d'autres structures de la ville.

## **15) Rendez-vous - Aide administrative**

Les usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives (courriers, impôts, retraite, CAF, CPAM, etc.) peuvent prendre rendez-vous auprès de l'accueil du Centre municipal la Colline.

Sur rendez-vous, les après-midis, du lundi au jeudi.

## **16) Rendez-vous – Accompagnement budgétaire**

La Conseillère en économie sociale et familiale reçoit sur rendez-vous les familles canavéroises dans le cadre d'un accompagnement familial et/ou budgétaire (crédits, dettes, aide éducative budgétaire, aides financières, dossier de surendettement, etc.).

Les usagers peuvent prendre rendez-vous auprès de l'accueil du Centre municipal la Colline. Sur rendez-vous, les matins, du lundi au vendredi (sauf jeudi).

## **17) Rendez-vous – Accompagnement vers l'emploi**

La Conseillère en insertion professionnelle accueille sur rendez-vous les canavérois, et propose un soutien personnalisé vers l'insertion professionnelle.

Cela inclut la création de CV et de lettres de motivation, ainsi qu'un accompagnement dédié pour trouver stages, apprentissages, formations, emploi, etc. afin de construire son projet professionnel.

En plus de conseils sur l'estime de soi et la valorisation de son image, des compétences clés comme le savoir être en entreprise sont également proposés.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous à l'accueil du Centre municipal La Colline, sur les créneaux dédiés.

## **18) Rendez-vous – Logement social**

La conseillère logement accueille sur rendez-vous, les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les usagers sont reçus pour enregistrer, renouveler et mettre à jour leur demande de logement, mais également se renseigner être conseillé et orienté.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous à l'accueil du Centre municipal La Colline, sur les créneaux dédiés.

## 19) Femmes d'abord

Une fois par semaine, de septembre à juin (hors vacances de Noël), différentes thématiques à destination des femmes sont proposées : balades urbaines, bien-être, relaxation, nutrition, santé féminine, etc.

Par ailleurs, des rencontres culturelles peuvent être organisées une à deux fois par an.

## 20) Loisirs créatifs

Une fois par semaine, de septembre à juin (hors vacances de Noël), un après-midi est dédié à la réalisation manuelle d'objets et d'œuvres artistiques.

L'accueil de l'atelier se fait de 14h00 à 14h15, horaires au-delà desquels les usagers ne peuvent plus y accéder.

Le Centre municipal la Colline fournit le matériel nécessaire. Toutefois, l'animateur peut demander aux usagers d'apporter du petit matériel pour la réalisation de l'atelier (rouleaux de sopalin, fil, aiguille, ruban adhésif, etc.)

L'atelier est limité à 10 personnes.

Le rangement ainsi que le nettoyage faisant partie de l'atelier, chaque participant doit prendre part à la remise en état des locaux et du matériel utilisé.

## 21) Evènements et manifestations

Plusieurs évènements sont organisés tout au long de l'année, comme - par exemple - la Journée Internationale des droits des Femmes, la Journée pour l'Emploi, la Fête aux 1000 couleurs, promotion des luttes contre le cancer ou encore le Gala de fin d'année, etc.

Ils sont ouverts à toutes et tous.

Pour certains évènements, des tarifications préférentielles peuvent être mises en place pour les adhérents et/ou les bénévoles.

## 22) Papa on fait quoi ?

Cette action a pour vocation d'offrir un temps dédié aux papas (au sens large : pères, oncles, grands-pères, beaux-pères, etc.) accompagnés de leurs enfants afin de partager un moment/une activité ensemble.

Par le biais d'activités telles que des activités sportives, des activités manuelles, des temps de jeux collectifs, des temps d'échanges afin que papas et enfants nouent des liens et/ou les renforcent.

L'action se déroule 4 fois par.

## 23) Pause culturelle

Les ateliers se déroulent, en après-midi, de septembre à juin (hors vacances de Noël).

C'est un temps de rencontre et de convivialité entre les habitants. Ils échangent sur les thèmes de la culture et de la vie quotidienne.

En fonction de la programmation, les usagers sont amenés à organiser des sorties culturelles en groupe dans des lieux connus ou inconnus qui font la richesse de la région.

## 24) Permanences juridiques - CIDFF

Le Centre municipal la Colline accueille une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Famille (CIDFF) chaque vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Une juriste propose des entretiens confidentiels et anonymes, avec ou sans rendez-vous, pour une écoute et une information sur les droits et les démarches.

## 25) Permanences - Ecrivain public

Tous les mardis, de 9h30 à 12h00, les usagers peuvent rencontrer – sur rendez-vous – l'écrivain public, qui met sa plume à leur service pour les aider à rédiger leurs courriers administratifs, lettres de motivations, CV, lettres de démission, correspondance familiale, rapport de stage, mémoire, etc.

## 26) Permanences Médiation familiale - Espace Droit Famille

Un mardi sur deux (de 14h00 à 18h00), l'association Espace Droit Famille offre aux familles une permanence ressource destinée à les accompagner dans la mise en œuvre des facettes complexes et parfois contradictoires qui sont en jeu dans la parentalité et dans le maintien des relations familiales d'aujourd'hui.

Pour ce faire, l'association reçoit les familles afin de proposer aux parents un accompagnement, lors d'entretiens individuels ou familiaux, dans les domaines suivants :

- Médiation familiale
- Soutien psychologique
- Information juridique
- Médiation interculturelle

## 27) Permanences des Femmes Relais Médiatrices

Un jeudi sur deux de 14h00 à 18h00, l'association des Femmes Relais Médiatrices Interculturelles offre aux usagers une permanence ressource destinée à les accompagner dans différentes démarches administratives et familiales.

Pour ce faire, l'association reçoit les usagers (adhérents ou non) afin de leur proposer un accompagnement, lors d'entretiens individuels ou familiaux dans les domaines suivants :

- Accompagnement administrative

- Traduction
- Médiation interculturelle

## 28) Permanences Numérique

Un jeudi sur deux de 14h00 à 18h00, des agents du Conseil départemental du Val-de-Marne tiennent une permanence au Centre municipal la Colline afin de proposer une aide aux dispositifs départementaux (MDPH, Carte Améthyste, Navigo Senior, APA, etc.) pour des dépôts de dossiers ou des demandes en ligne.

Les rendez-vous se prennent directement auprès du Département du Val-de-Marne sur internet ([www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr)) ou par téléphone au 39 94.

## 29) Permanences Nutrition Santé

Le Centre municipal la Colline met en place différentes actions pour promouvoir la santé auprès des canavéroises.

Une diététicienne reçoit les usagers rencontrant des problèmes de santé liés à l'alimentation (surpoids, obésité, diabète, hypercholestérolémie, hypertension, etc.) afin de leur prodiguer des conseils alimentaires personnalisés.

La permanence se tient un mercredi par mois, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. La prise de rendez-vous s'effectue auprès de l'accueil du Centre municipal la Colline, en fonction des disponibilités.

En cas d'impossibilité à honorer un rendez-vous pris, il est attendu que l'utilisateur prévienne au plus vite le Centre municipal la Colline afin de permettre à d'autres usagers de bénéficier de la consultation.

L'utilisateur n'ayant pas honoré un rendez-vous et n'ayant pas prévenu ne sera pas prioritaire pour les prochaines permanences nutrition.

## 30) Permanences psychologiques

Le Centre municipal la Colline met en place une permanence psychologique d'écoute individuelle ou familiale.

Deux psychologues reçoivent des enfants, des jeunes et leurs parents et des adultes rencontrant des difficultés pour un soutien psychologique.

Les permanences se tiennent :

- Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Le vendredi de 14h00 à 18h00.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès de l'accueil du Centre municipal la Colline, en fonction des disponibilités.

En cas d'impossibilité à honorer un rendez-vous pris, il est attendu que l'utilisateur prévienne au plus vite le Centre municipal la Colline afin de permettre à d'autres usagers de bénéficier de la consultation.

L'usager n'ayant pas honoré un rendez-vous et n'ayant pas prévenu ne sera pas prioritaire pour les prochaines permanences psychologiques.

### **31) Permanences d'aide aux consommateurs - UFC Que Choisir**

Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois, des bénévoles de l'UFC accueillent les canavérois et les informent de leurs droits en tant que consommateurs : litiges, arnaques, abus commerciaux, etc.

Le public peut se présenter – sans rendez-vous – de 16h30 à 18h00.

L'inscription est obligatoire auprès de l'association, pour tous dossiers demandant un suivi dans le temps.

### **32) Rendez-vous parentalité**

4 débats sont organisés, en soirée, au cours de l'année sur des thématiques de la parentalité. Professionnels et parents sont invités à échanger leurs expériences et conseils.

Les groupes de parole se ponctuent par un repas ; le Centre municipal la Colline réalise le plat de résistance ; les parents sont conviés à apporter le dessert.

Deux animateurs proposent des activités pour les enfants.

### **33) Repas partagés**

Les repas partagés ont lieu de 12h00 à 14h00 chaque dernier mercredi du mois, de septembre à juin (sauf décembre).

Le repas est offert aux bénévoles qui ont préparé le repas.

La préparation du repas a lieu de 9h00 à 12h00.

Sont inclus dans cette activité le rangement, le nettoyage de la cuisine et de la salle de repas jusqu'à 14h00.

Par mesure d'hygiène, les préparateurs et préparatrices du repas doivent porter des gants, une coiffe et un tablier jetable.

Le Centre municipal la Colline fournit les denrées alimentaires nécessaires à la préparation culinaire.

Les inscriptions au repas sont limitées à 24 personnes maximum.

A partir des inscriptions effectives de la veille, à chaque repas, la capacité d'accueil sera adaptée en fonction des courses réalisées.

Les inscriptions à la préparation des repas sont limitées à 4 personnes.

### **34) Séances de vaccination gratuite**

Des séances de vaccination gratuites, en partenariat avec la Plateforme de vaccination du Val-de-Marne, ont lieu au Centre municipal la Colline.



Elles s'adressent à tous, dès 6 ans et sont sans rendez-vous. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte, et/ou avoir une autorisation écrite d'un représentant légal.

Les vaccins sont fournis gratuitement. Le public doit venir avec le carnet de santé et la carte vitale de la personne venant se faire vacciner.

Le planning des séances est disponible à l'accueil du Centre municipal la Colline, et sur la communication de la ville.

En général, elles ont lieu le mercredi, de 14h à 16h, selon la disponibilité des professionnels.

### **35) Sorties Famille**

Les sorties du Centre municipal la Colline sont destinées en priorité aux familles canavéroises adhérentes. Peuvent également s'inscrire les retraités seuls et en couple, les adultes isolés.

Les mineurs sont sous la responsabilité et à la charge de leur(s) parent(s) / tuteur(s) / tutrice(s) légal(aux), accompagnateur(s) durant toute la durée de la sortie.

### **36) Veillée jeux en famille**

4 soirées sont organisées au cours de l'année. Un jeu collectif et ludique sera proposé.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

L'action se terminera par un repas ; le Centre municipal la Colline confectionne le plat de résistance ; les parents sont conviés à apporter le dessert.